

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 17 ET VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020



15^E RENDEZ-VOUS !

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT / COMPLIANCE

Comment se préparer au mieux à la visite du GAFI ?
Quelle politique de gestion des risques adopter ?





LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT



▶ PRÉSIDENT DE SÉANCE DE CES JOURNÉES :
Jean-Noël Lequeue - Administrateur délégué - JNL

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

POUR QUI ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Head of Compliance, Analyst Compliance, AML Compliance, déontologues,
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprise
- Responsables des départements juridiques, audits et contrôle interne
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agence
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

POURQUOI ?

- Être opérationnel pour la visite du GAFI en ayant suivi les recommandations de la CSSF et de la CRF
- Connaître des dernières évolutions réglementaires dont la loi du 25 mars 2020 pour une compliance optimisée
- Savoir gérer les risques en matière de nouvelles technologies
- Acquérir des conseils pratiques relatifs au registre des bénéficiaires effectifs ainsi qu'à l'externalisation des fonctions de la banque

COMMENT ?

- Une approche pratique des conséquences des dernières évolutions réglementaires
- Un support écrit remis en début de séminaire à chaque participant
- Des intervalles réservés aux questions des participants

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

Vous pouvez poser vos questions dès à présent à sleroy@abilways.com

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15 Visite du GAFI : comment s'y préparer ?

- Approche basée sur les risques
- Comment se passe la visite du GAFI ?
- Évaluation nationale des risques

Jérémie Ogé, AML/CFT Advisor
GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

10h15 Café-networking

10h30 Les recommandations de la CRF

- Son point de vue sur la visite du GAFI
- Déclaration de soupçons : quels sont les problèmes ? Quels sont les points à améliorer ?
 - Aspect fiscal

Max Braun
Directeur
CRF

11h30 Les recommandations de la CSSF en matière de lutte contre le blanchiment

- Point de vue sur la visite du GAFI
 - Risk best approach de la CSSF et des acteurs de la Place
 - Évaluation de la CSSF et du secteur sous sa surveillance
- Quels sont les lacunes principales et les points d'amélioration urgents avant la visite du GAFI ?
- Exemples concrets
- Recommandations spécifiques pour les PSF

Patrick Wagner
Head of Department | On-Site Inspection
CSSF

12h30 Déjeuner

14h00 Évolution réglementaire de la lutte contre le blanchiment : les derniers développements

- En attente de la loi de transposition de la 5^e directive anti-blanchiment
- Circulaire CSSF 19/732 : clarifications concernant l'identification et la vérification de l'identité du/des bénéficiaire(s) effectif(s)
- Publications de la CSSF et de l'ABBL sur l'analyse du risque BC/FT
- Apports de la loi du 25 mars 2020

15h00 Café-networking

15h15 Registre des bénéficiaires effectifs : questions pratiques

- Combien de sociétés ont fait leurs déclarations ? Combien en manque-t-il ?
- Que faire pour les inciter à déclarer les bénéficiaires effectifs ? Faut-il prévoir des sanctions ?
- Données déclarées : quels sont les cas de distorsion ?
- Comment améliorer le contenu ? Comment corriger ?
- Consultation du registre par le professionnel pour faire sa KYC
- Recommandations spécifiques pour les PSF
- Apports de la loi du 25 mars 2020

Helena Finn, Senior Associate
BANKING AND FINANCIAL SERVICES INSURANCE & REINSURANCE LAW ARENDT & MEDERNACH

16h15 Réglementation assurances : spécificités par rapport à la banque

- Quel process KYC quand une banque vend des produits d'assurance ?
- Comment identifier le bénéficiaire effectif ?
- Règles en matière de lutte contre le blanchiment

Jean-Christophe André-Dumont
Directeur Juridique & Compliance
ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A

17h15 Fin de la première journée

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15 Contrôles de la CSSF sur MiFID2 : réglementation difficile, retour d'expérience

Stéphane Defourny

Chef de division de l'équipe on-site MiFID
CSSF

10h15 Café-networking

10h30 DAC6 : quelles informations reporter ?

- Rôle du Compliance Officer ?
- Les reportings à l'horizon des 1^{er} juillet et 31 août 2020
- Dans quels cas dois-je exactement reporter certains dispositifs ?
- Comment faut-il s'y prendre avec l'administration fiscale ?
- Risques d'amendes
- Écueils à éviter et conseils

Jacques Linon

Tax Partner
EY

11h30 GDPR : la réalité de la mise en place

- État des lieux
- Résultats des contrôles de la CNPD
- Est-ce que cela fonctionne ?
- Recommandations spécifiques pour les PSF

Georges Wantz

Managing Director
DELOITTE

12h30 Déjeuner

14h00 Externalisation des fonctions de la banque

- Quelles limites à cette pratique devenue courante ? Quels problèmes cela pose-t-il ?
- Quel cadre réglementaire ?
- Quel contrôle de la CSSF ?
 - Suivi de l'application des orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) : diligences à effectuer, modalités de surveillance et de contrôle du prestataire, gestion des différentes externalisations, rôle des autorités compétentes mises en place par l'établissement avec le principe de l'information préalable du superviseur et de l'établissement d'un registre des externalisations
 - Dispositifs en matière de gouvernance interne à mettre en place en cas de fonctions externalisées
 - L'obligation de conserver une structure suffisante
- Registre des externalisations à remettre à la CSSF jusqu'au 31 décembre 2021

Anne-Sophie Minaldo

Partner

Giovanna Giardina

Senior Manager
KPMG

15h00 Café-networking

15h15 Gestion des risques et nouvelles technologies

- PSD2 et opportunités
- Actifs numériques et recommandations du FATF/GAFI
- Transposition de la Directive AML5

- Registre des UBOs et enjeux
- Focus sur les actifs numériques et autres crypto monnaies ou tokens
- Intelligence artificielle, Big Data et AML

Chris Marcilla

Expert AML member of InterVASP
Joint Working Group
CONDUCTING OFFICER, MED HOLDING II

16h15 PSF et IT : quels sont les développements apportés dans le domaine de la sous-traitance informatique et de l'outsourcing ?

- Comment se conformer aux nouvelles circulaires CSSF en matière de Cloud, notamment la circulaire 19/714 ?
- Comment bénéficier des nouvelles technologies en restant dans les clouds ?
- Quels sont les développements en matière de sous-traitance informatique ?
 - Nouveautés apportées par la réglementation européenne EBA
 - Article 41 de la loi sur le secteur financier relatif au secret professionnel
 - Exigence en matière de confidentialité
 - PSF et outsourcing : le guide des bonnes pratiques
 - Quelles sont les exigences réglementaires en matière d'outsourcing ? Comment le délégué doit cadrer, formaliser et contrôler l'outsourcing ?
 - Comment appliquer ces différentes exigences ?

17h15 Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements inscriptions
IFE by Abilways
2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg
Tél. : +352 28 488 819
serviceclient-lu@abilways.com

Renseignements programme
Stéphanie Leroy Farasse – sleroy@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)
2 jours : 1500 € HT
1 jour : 850 € HT

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements
et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec
mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre
confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10
jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD,
IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant
que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout
en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion,
le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche
et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf
dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique
relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV
sont consultables sur notre site www.ifebelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer,
par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous
intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du
règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès,
de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez
aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données.
Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale.
Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse
correctionbdd@ifexecutives.com ou par courrier postal : 2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un
remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus
tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai,
le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation
est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si
elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou
100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins
de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment,
sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées
des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

17 ET 18 SEPTEMBRE 2020 - LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié.
Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours
avant la formation

*Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme
si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.*

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.
Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le
bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement
joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence « **Lutte contre le blanchiment-
Compliance** » (code 26439) et je choisis :

le 17 septembre 2020 et/ou le 18 septembre 2020

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

